



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

2 Bis le Calais

88220 UZEMAIN

Tel : 09.62.32.38.05

Fax : 03.29.67.65.73

Mail : secretariat.siemf@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYDNICAL
DU 22 JUIN 2024 A 10H00

Présents (21): ANDRE MARIE CHRISTINE – BATTE KARINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL – CHRISTOPHE AGNES – CLEVY DAMIEN – COLLOT ANTHONY – DESBIENDRAS PATRICK - DIDELOT BERNARD - DIDELOT HERVE - DUVOID FREDERIC - FALLOT ISABELLE – GANTOIS PASCALE - GAUDE MICHEL - HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT - LAN JEAN PHILIPPE – LEJEUNE PASCAL – MANGIN AMELIE –MOLIN PASCAL - VILLEMIN CORINNE

Procuration (3): MIRE ADRIEN donne procuration à DUVOID FREDERIC ; CHRISTOPHE PIERRE donne procuration à CHRISTOPHE AGNES ; LELARGE PASCAL donne procuration à LEJEUNE PASCAL

Absents / excusés (4): BOURGEOIS DAMIEN – BRIOT CHRISTOPHE – GOBIN FRANCOIS – POIROT BEATRICE

Secrétaire de séance : Michel BODEZ

1 - Approbation du compte rendu du 23 mars 2024 - 24 votants

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

2 – Effacement de dettes – 24 votants

Après validation par la commission de surendettement des Vosges, la Trésorerie nous demande de procéder à l'effacement de la dette M. BARETTE Julien pour un montant de 52.75 € au compte 6542 « Créances éteintes »

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette décision à la majorité avec 1 contre et 1 abstention

3 – Adhésion des communes de Belrupt et Harol – 24 votants

Pour faire suite à la demande d'adhésion de Belrupt et Harol à notre Syndicat, nous devons délibérer suivant le projet de délibération qui vous a été joint en annexe du rapport de présentation et ayant pour objet : Adhésion des communes de Belrupt et de Harol au 1^{er} janvier 2025 – Modification du périmètre et des statuts du syndicat. En complément de ce projet de délibération, nous vous transmis le projet des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve ces adhésions à l'unanimité des présents

Les courriers de notifications de demande de validation d'adhésions et de modifications des statuts du Syndicat seront transmis aux communes adhérentes par courrier recommandé. Un délai de 3 mois a été fixé, passé ce délai et sans retour, la demande transmise vaudra acceptation de la part de la commune adhérente.

4 – Adhésion du Syndicat des Eaux au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI – 24 votants

Dans le cadre du changement de nos logiciels de facturation et de comptabilité auprès de notre nouveau partenaire AGEDI, nous devons procéder à une demande d'adhésion à leur syndicat suivant le projet de délibération, le règlement intérieur et les statuts qui vous ont été joints en annexe du rapport de présentation. A la suite de cette adhésion, la convention pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements sera rédigée entre les 2 syndicats.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette adhésion à l'unanimité des présents

5 - Informations et questions diverses :

Point sur le marché en cours :

- Lot 1 : Opération 1 SENONGES / Rue des canes : Travaux terminés
Opération 2 SENONGES / DOMBASLE : Reprise juillet 2024
- Lot 2 : Opération 3 et 4 ESCLES / VOID ESCLES : Reprise le lundi 24/06/2024
- Lot 3 : Opération 5, 6 et 9 UZEMAIN / CHARMOIS : Démarrage depuis le 08/04/2024 puis arrêté suite à un problème de diamètre de conduite (commandé 63 à la place de 90) ; la commande est en cours et une reprise du chantier est prévu en août 2024
- Lot 4 : Opération 7 et 8 BONVILLET / FORGE KAITEL : Travaux terminés

Point sur l'installation panneaux photovoltaïques et renouvellement contrat d'électricité :

La fourniture et pose des panneaux photovoltaïques a été réalisée et terminée le 23 mai 2024 par l'entreprise BFC solaire, l'installation fonctionne.

Le consuel est passé et a validé l'installation.

Nous sommes dans l'attente de la rédaction d'une convention d'exploitation avec ENEDIS dans le cadre de notre autoconsommation et de la revente du surplus sur le réseau.

Enfin, après réalisation de comparatifs entre 3 fournisseurs d'énergie (Total Energie/Un courtier en énergie : Energem et EDF), nous avons renouvelé notre contrat auprès de EDF en 2 contrats ; le premier jusqu'au 31/12/2025 et le second de 2026 à 2028. Par ailleurs, la réglementation nous imposant un contrat de maintenance de notre poste de transformation à la station de Uzemain, ce dernier a été négocié avec les services de EDF pour une durée de 3 ans de 2024 à 2027.

Refonte du Site Internet :

Le nouveau site internet sera accessible début juillet au public. Un mail d'informations aux communes sera transmis afin que vous puissiez informer les abonnés.

La séance est levée à 11h

Le Secrétaire de séance
Michel BODEZ

Le Président,
Vincent HUMBERT

HUMBERT V.


